

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE DES MOINS DE 25 CV 2011

Organisateur : Moto-Club Fontenay
Adresse : 106 Bt D Résidence la Pommeraie 23 rue des Cordiers
Code Postal : 85200
Ville : Fontenay-le-Comte
Tél : 02 53 72 90 64 – 06 71 74 18 08
Date de l'épreuve : 16 et 17 Avril 2011
Lieu : Fontenay-le-Comte
Dépt : 85

ARTICLE 1 : DEFINITION

Le Moto-Club de Fontenay-le-Comte organise une épreuve d'endurance de 4 heures non-stop suivant l'article 1 du règlement du Championnat 2011.

Cette épreuve compte pour le Championnat de France d'endurance – 25cv et se déroule conformément au code sportif de la F.F.M, au règlement du dit Championnat de France d'endurance ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement particulier.

ARTICLE 2 : CATEGORIES ADMISES

- 1. Open jusqu'à 80 cm³ 2 temps à boîte de vitesses ou variateur et 125 cm³ 4 temps monocylindre à variateur : plaques jaunes
Numéros noirs**
- 2. Open jusqu'à 125 cm³ 4 temps monocylindre à boîte de vitesses : plaques noires numéros blancs**

ARTICLE 3 : CIRCUIT

N° D'homologation : 07 SPF 92 du 13 Juillet 2007

La longueur du circuit est de 1083m, plan joint en annexe.

La largeur du circuit est de 7,5m

Capacité du circuit 36 pilotes

La course se déroule dans le sens des aiguilles d'une montre. La grille de départ sera établie d'après les essais chronos et affichés au moment du briefing obligatoire. Chaque équipage désignera le pilote qui prendra le départ, donné en épi au drapeau national (type bol d'or). Voir article 9 du règlement du C.F endurance.

ARTICLE 4 : PILOTES EQUIPAGE

Chaque équipage devra être composé de 2 pilotes au minimum et de 4 au maximum (dont un âgé de plus de 15 ans) afin de respecter les temps de conduite article 10 du règlement C.F: course.

Un pilote ne peut être inscrit que dans un seul Team. Age minimum 12 ans le jour de la course pour les machines de -25cv.

Licences pour les pilotes : NCJ, NCA, NCB, licence 1 épreuve.

Tout pilote mineur devra obligatoirement être accompagné d'une personne représentant légale ou mandaté, titulaire d'une licence F.F.M en cours de validité, minimum catégorie LAP (assistant pilote). Tout responsable de Team et toute personne ayant accès à la zone de panneautage ou de pré-grille devra être titulaire d'une licence F.F.M au minimum catégorie LAP.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Le nombre d'équipages admis est suivant du circuit homologué par la C.D.S.R(36). Les demandes d'engagement doivent être adressées avant le 18 Mars 2011 à Monsieur Laurent Poupin 106 Bt D Résidence la Pommeraie 23 rue des Cordiers 85200 Fontenay-le-Comte accompagné d'un chèque de 162€ libellé au nom du MC Fontenay et d'une enveloppe timbrée au nom et adresse du responsable du team. Passé cette date et dans la limite des places disponibles, ces droits seront majorés de 30 €.

Les engagements seront acceptés dans l'ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi, dans la limite des places disponibles.

Les engagements des pilotes mineurs devront être accompagnés d'une autorisation parentale.

L'organisateur confirmera l'engagement en joignant les horaires prévisionnels, au plus tard 8 jours après la date de clôture des engagements ainsi que la mise à disposition du paddock pour les concurrents.

ARTICLE 6 : VERIFICATIONS-BRIEFING

Vérifications Administratives et Techniques:

Le Samedi 16 Avril 2011 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le Dimanche 17 Avril 2011 de 7h30 à 8h30

Briefing obligatoire pour tous les Teams

Du fait de l'utilisation d'un chronométrage électronique par transpondeur, les concurrents devront après contrôle administratif, retirer celui-ci auprès du chronométreur officiel. Ce matériel devra être installé sur la machine(R.T.G), avant de présenter la machine au contrôle technique.

ARTICLE 7 : STAND

Aucun changement de stand n'est autorisé, chaque équipage doit utiliser le stand qui lui à été attribué et y afficher son numéro de course. Au maximum 4 personnes sont admises dans chaque stand (ou par machine si plusieurs par stand).Un extincteur, fourni par le concurrent, doit rester facilement accessible dans les stands pendant toute la durée des essais et de la course.

Lors de tout arrêt au stand, le moteur doit obligatoirement être arrêté. Il peut être mis momentanément, en marche pour un essai ou un réglage.

Les opérations de ravitaillement et de changement de pilote se feront devant les stands,les interventions mécaniques à l'intérieur.

Pendant l'arrêt au stand,4 personnes de l'équipage considérée (au maximum) peuvent travailler sur la machine, la ravitailler, la nettoyer, etc.....

Si le pilote participe à l'intervention, il compte dans ces 4 personnes.

Lors d'un même arrêt, les opérations de ravitaillements et de réparation seront effectuées séparément. Pour le départ au stand, la machine peut être poussée par un mécanicien.

Toute flamme est strictement interdite dans les stands.

Tous les arrêts au stand devront être consignés, par le responsable de l'équipage, sur le carnet à souche remis par l'organisateur. Y seront notés: l'heure d'arrêt du pilote à l'arrivée et l'heure de celui qui repart.

Un exemplaire sera remis aussitôt aux commissaires de stand pour transmission à la Direction de course.

ARTICLE 8 : ESSAIS

Tous les pilotes doivent effectuer au minimum 2 tours obligatoires.

Une séance d'essais chronométrés de 1 heure est obligatoire ou 2 fois 30 minutes.

Nombres de qualifiés : voir article 8 du règlement Championnat de France

ARTICLE 9 : HORAIRES

En annexe

ARTICLE 10 : CLASSEMENT

Suivant article 12 du Championnat de France

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Conformément à l'article 14 du règlement du Championnat de France d'endurance -25cv.

ARTICLE 12 : RECOMPENSE

Des coupes récompenseront les meilleurs pilotes suivant le règlement du Championnat de France.

ARTICLE 13 : OFFICIELS

Délégué F.F.M:	CHOUIN Gérard Licence n°006765
Directeur de course:	AUDUREAU Norbert Licence n°002548
Directeur de course adjoint:	A désigner
Commissaires techniques:	DUMORD Jean-Marc Licence n°009366 LECOMTE Eric Licence n° 039453
Président du Jury:	CHOUIN Gérard
Commissaires sportifs:	LEBEAU Philippe Licence n°014778 DUTERTRE Philippe Licence n° 039003
Commissaires de pistes:	BARD Jacky Licence n°150828 CHEVALLEREAU Bastien Licence n° 060847 CHEVALLEREAU Yves Licence n° 006675 MARTINEAU Jean Licence n° 167154
Chronométrage:	EMERY Jeannine Licence n°024681 TOMAT André Licence n° 023131 TOMAT Germaine Licence n° 023132

ARTICLE 14 : VISA-ASSURANCE

L'épreuve à obtenu le visa n° en date du 2011(en cours)
Cette épreuve est assurée, conformément aux prescriptions en vigueur, auprès du cabinet
d'assurance AMV (en cours)

ARTICLE 15 : APPLICATION DU REGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le jury de
l'épreuve conformément aux dispositions du Championnat de France d'endurance -25cv, son
additif, ainsi que des annexes A et M et du règlement national de la F.F.M

VISA DU CLUB

Date:
Transmis le:
Cachet et signature:

VISA DE LA LIGUE

Date:
Transmis le:
Cachet et signature:

VISA F.F.FM

Date:
Transmis le:
Cachet et signature